



BASE DES 15 SOLS

**SECURISATION DE
LA ZONE DE LOISIRS
DES 15 SOLS**



SECURISATION DE LA ZONE DE LOISIRS DES 15 SOLS

- Clôture du Stand de Tir et Ball-Trap.
- Mise en place de bornes escamotables à l'entrée principale du site.



SECURISATION DE LA ZONE DE LOISIRS DES 15 SOLS

OBJECTIFS

- Régulation et contrôle du flux automobile.
- Réduction de la vitesse :
 - Réalisation de chicanes
 - Suppression des croisements (priorité aux rentrants).
- Accès libre pour les piétons et les deux roues



SECURISATION DE LA ZONE DE LOISIRS DES 15 SOLS

FONCTIONNEMENT

- Les 6 associations du site renseignent un fichier
- Fichier rentré dans le logiciel de gestion.
- Mise à jour du fichier (non adhérents, résiliation) en permanence.



SECURISATION DE LA ZONE DE LOISIRS DES 15 SOLS

- Les bornes sont toujours en position haute
- Une boucle magnétique a été installée pour la détection des véhicules (photo planche suivante).
- Une fois le véhicule positionné dans cet espace, appel du numéro via le logiciel au :

07 00 00 30 67 41 66

pour rappel, seul les numéros renseignés sur le listing peuvent actionner les bornes.

- Les bornes se baissent instantanément et simultanément, avec une temporisation d'environ 6 secondes avant de remonter.



SECURISATION DE LA ZONE DE LOISIRS DES 15 SOLS



SECURISATION DE LA ZONE DE LOISIRS DES 15 SOLS GESTION DES INCIDENTS

- Un panneau signalétique est implanté à l'entrée.
- L'accès est réservé aux seuls usagers de la base de loisirs.
- Si problème, numéro d'appel du référent

07 67 86 21 07

- Si un adhérent se présente devant les bornes sans que son numéro de téléphone ne soit référencé, il devra appeler le référent club.
- **Aucune ouverture à distance de la part des services municipaux ne pourra être validée sans son inscription au listing des clubs et en dehors des horaires définis.
Ne pas appeler le numéro d'urgence Mairie mais le numéro d'appel du référent .**



SECURISATION DE LA ZONE DE LOISIRS DES 15 SOLS

CAS EXCEPTIONNEL DES MANIFESTATIONS OU COMPETITIONS

- Les bornes seront abaissées sur un temps défini et validé lors d'un envoi **par le club** d'un courrier (ou mail) à la Direction des Sports.

